

## **Communiqué de presse du Commissariat aux Assurances**

### **Un premier trimestre dopé par les effets du Brexit**

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 l'encaissement du secteur des assurances enregistre de nouveau un mouvement de hausse notable: toutes branches d'assurances confondues, les primes augmentent de 46,18% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

La progression de l'activité touche l'ensemble des secteurs: si l'encaissement des branches vie progresse de 7,19% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, les primes en assurance non vie augmentent de 217,57% par rapport à la collecte du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

En assurance-vie la progression trimestrielle de 7,19% de l'encaissement masque des évolutions divergentes et de grande ampleur suivant les types de produits: pour les produits à rendements garantis les primes sont en augmentation de 28,49% par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. En dépit de la faiblesse des garanties offertes et des efforts des assureurs visant à promouvoir les contrats en unités de compte, la préférence de la clientèle pour des produits sécurisés ne se dément pas. La progression des produits à rendements garantis est en partie compensée par la baisse de 4,47% sur la même période des primes pour les produits vie en unités de compte. En termes de collecte nette, c'est-à-dire de l'encaissement diminué des rachats, la situation est très différente: pour chacune des deux branches la collecte nette est positive au cours du premier trimestre de 2019 et elle est de l'ordre de 1.200 à 1.300 millions d'euros.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à 186,74 milliards d'euros à la fin mars 2019, en progression de 7,99% par rapport à la fin mars 2018, et de 5,59% par rapport à la fin décembre 2018. Cette croissance remarquable de l'ordre de 10 milliards d'euros est imputable à raison de 2 milliards à un transfert de portefeuille vers une entreprise luxembourgeoise dans le contexte du Brexit. Pour les 8 milliards restants la croissance est due en premier lieu au contexte boursier favorable dopant la valorisation des contrats en unités de compte, mais est aussi le résultat de la baisse sensible du taux de rachat qui passe en base annuelle de 9,31% au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2018 à 6,77% pour les trois premiers mois de 2019.

L'assurance non vie enregistre une progression remarquable de son encaissement de 217,57% sur le premier trimestre de 2019, progression essentiellement imputable aux retombées de l'agrément de compagnies ayant choisi le Luxembourg comme lieu d'installation suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne. Les entreprises opérant en dehors du Luxembourg dans les branches d'assurances non vie autres que les assurances maritimes connaissent ainsi une hausse de leur encaissement de 323,42%, évolution qui devrait continuer, sinon même s'accroître encore au cours des deux prochaines années. Les assureurs luxembourgeois travaillant essentiellement, sinon exclusivement sur le marché national, enregistrent une croissance de leur encaissement de 3,51%. Les chiffres de l'assurance maritime, qui est essentiellement le fait de quelques grandes mutuelles dont l'encaissement reflète l'évolution des sinistres, ne seront disponibles qu'ultérieurement.

L'ensemble des données est disponible sur le site internet [www.caa.lu](http://www.caa.lu) du Commissariat aux Assurances.